

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
BROCANTE - BULLETIN D'INSCRIPTION
RÈGLEMENT

La brocante est organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Le tarif est fixé à 2,50 € par mètre linéaire.

L'inscription est validée après réception du bulletin complété et du règlement.

La vente de boissons et de restauration est exclusivement réservée à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Les exposants doivent respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs.

Chaque exposant est tenu de laisser son emplacement parfaitement propre avant son départ.

Le départ des exposants est autorisé uniquement à partir de 16 h 00, sauf accord de l'organisation.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'intempéries ou d'un nombre insuffisant d'exposants, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Réservation

Longueur souhaitée
_____ mètres

Tarif
2,50 € / mètre

Montant
_____ €

Montant total : _____ €

Je soussigné(e), _____, reconnais avoir pris connaissance du règlement de la brocante et m'engage à le respecter.

Fait à : _____

Le : ____ / ____ / ____